

PLAN D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE CONSEIL AGRICOLE DANS LE PERIMETRE IRRIGUÉ DE L'ANAMBÉ AU SÉNÉGAL

Juin 2015

Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé



SODAGRI

PRÉFACE

Le conseil agricole représente une activité majeure dans la mise en œuvre de la mission de la Société de Développement Agricole et Industriel (SODAGRI). En effet, il constitue un facteur déterminant pour la sécurité alimentaire des ménages et la productivité des aménagements et favorise une meilleure gestion des infrastructures et un bon encadrement des chaînes de valeur agricoles. Cependant, au niveau du bassin de l'Anambé, le système d'appui conseil souffre d'un manque de moyens et d'une absence d'articulation entre l'offre et la demande.

Conscients des enjeux d'un système de conseil agricole efficace et répondant aux besoins des exploitants familiaux, les acteurs du bassin, avec l'appui de la Global Water Initiative (GWI), se sont ainsi organisés en groupe de travail pour réfléchir sur comment améliorer les services de conseil agricole dans le cadre d'un plan d'action.

Ce groupe de travail constitue une tribune locale d'échange et de réflexion permanente pour la prise en charge des préoccupations des exploitants familiaux. La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce plan d'action reste basée sur une approche pluridisciplinaire et multifonctionnelle du conseil et propose des actions en amont et aval de la fourniture de conseil agricole.

Ce plan d'action part d'une vision commune des acteurs du périmètre pour identifier les axes sur lesquels il faut intervenir afin d'améliorer l'accès à un service de conseil agricole de qualité. Ces axes sont ainsi déclinés en résultats puis en actions. Ainsi, le plan d'action propose des mécanismes de concertation et identifie le renforcement de capacité comme un levier du développement organisationnel des organisations de producteurs (OP) et des fournisseurs de services aux producteurs.

Cet outil de planification et d'évaluation rassemble les actions pertinentes proposées par les acteurs du bassin et plus particulièrement des producteurs réunis autour de la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) qui assure le secrétariat du groupe de travail sur le conseil agricole. Il est produit à l'attention des acteurs et des partenaires du bassin pour une harmonisation des interventions, une bonne mobilisation des ressources voire une synergie d'intervention.

Nous voulons faire de ce plan d'action un document de référence pour les interventions au niveau du bassin de l'Anambé et des zones d'extension.

Nous remercions l'IIED et l'UICN, ainsi que tous les membres du groupe de travail et leurs partenaires pour les efforts déployés pour l'élaboration et la validation de ce plan d'action. Enfin, nous invitons l'Etat et l'ensemble des partenaires techniques et financiers à appuyer sa mise en œuvre pour un développement agricole et rural jamais égalé du bassin de l'Anambé et des zones d'extension de l'intervention de la SODAGRI.

Le Président de la FEPROBA

El Hadji Ali GANO

Le Directeur Général de la SODAGRI

Pr. Moussa BALDÉ

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	I
LISTE DES ABRÉVIATIONS	III
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
2. OBJECTIFS.....	2
3. MÉTHODOLOGIE	2
4. RÉSULTATS	3
4.1 Vision.....	3
4.2 Les axes d'intervention	3
AXE 1: RENFORCEMENT DE CAPACITÉS.....	4
Justifications de l'axe	4
Objectifs attendus	4
AXE 2: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	9
Justifications de l'axe	9
Objectifs attendus	9
AXE 3: BONNE GOUVERNANCE	12
Justifications de l'axe	12
Objectifs attendus	12
AXE 4: CONCERTATION, COMMUNICATION ET PLAIDOYER.....	16
Justifications de l'axe	16
Objectifs attendus	16
AXE 5: PLANIFICATION SUIVI-ÉVALUATION.....	19
Justifications de l'axe	19
Objectifs attendus	19
AXE 6: SYSTEME DE FINANCEMENT	22
Justifications de l'axe	22
Objectifs attendus	22
ANNEXE 1: TDR DU GROUPE DE TRAVAIL	25

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADEC	Association pour la Défense de l'Environnement et des Consommateurs
ADESC	Association pour le Développement Economique et Social de Saré Coly.
AFD	Agence française de développement
AG	Assemblée générale
AGR	Activité génératrice de revenu
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ARD	Agence Régionale de Développement
ASELBA	Association des Eleveurs du Bassin de l'Anambé
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontière
CA	Conseil Agricole
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CDIA	Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé
CEFABA	Centre de Formation Agricole du Bassin de l'Anambé
CEP	Champ école paysan
CFC	Cellule Formation et Communication
CL	Collectivité Locales
CLD	Comité Local de développement
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COGEMA	Comité de Gestion du Matériel Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Basin de l'Anambé
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion féminin
GWI	Global water initiative

IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
OCB	Organisation Communautaire de Base
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial
PAOS	Plan d'affectation et d'occupation des sols
PPDC	Projet pole de développement de la Casamance
PTA	Plan de travail annuel
PV	Procès verbal
RN	Ressources naturelles
SDDR	Service Départemental du Développement Rural
SEDAB	Sahélienne d'Entreprise de Distribution et d'Agro-business
SODAGRI	Société de développement agricole et industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de développement des fibres et des textiles du Sénégal
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VECO	Vredeseilanden (ONG Belge)
WV	World Vision

INTRODUCTION

Le bassin de l'Anambé est situé en haute Casamance dans la région de Kolda .La zone est drainée par la Kayenga sur 1755 km² de bassin versant et son affluent l'Anambé dont le bassin couvre une superficie de 1100 km². Du fait de ces ressources en eau, le bassin de l'Anambé présente des potentialités favorables à l'activité agricole. C'est ainsi que vers 1970, L'Etat du Sénégal dans son ambition de réduire son déficit céréalier et d'augmenter le revenu des producteurs, à travers notamment le développement de l'agriculture irriguée, a procédé à la réalisation des aménagements du bassin de l'Anambé. Dans cette perspective, la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) fut créée en 1974, sous la forme d'une société anonyme à participation publique majoritaire placée sous tutelle technique du Ministère chargé de l'agriculture pour piloter le développement économique et sociale de cette partie sud du pays.

Après la réalisation des barrages de Niandouba et Confluent et des infrastructures connexes entre 1985 et 1997, plusieurs projets de développement et d'appui à la mise en valeur des terres irrigués ont été initiés par l'Etat du Sénégal avec l'appui de ses partenaires financiers. Cependant les résultats atteints en termes de production sont de loin inférieurs à ceux initialement projetés. Exemple sur un objectif de production de 40 000 Tonnes de riz paddy/an, seul un record de 19 138 T est atteint en 2009 sur toute la période 1985-2013 (statistiques SODAGRI-2013). Des études ont ainsi révélées que ces contre-performances sont liées en grande partie à des problèmes de gestion et de gouvernance des périmètres irrigués.

A cet effet, pour appuyer les acteurs du bassin à relever les défis, le programme Global Water Initiative (GWI), financé par la Fondation Howard BUFFETT et mise en œuvre en Afrique de l'Ouest par le consortium constitué par l'Institut Internationale pour l'Environnement et le Développement (IIED) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), intervient dans cette zone depuis 2010. Il s'agit d'un programme de recherche action et de plaidoyer qui travaille avec les exploitants familiaux et les structures nationales pour concevoir des politiques agricoles et des pratiques qui améliorent la sécurité alimentaire et les moyens de vie des ménages dans le contexte des grands barrages à buts multiples. Dans sa démarche, le projet appuie le partage d'expériences entre les parties prenantes aux niveaux local et national, ainsi qu'avec des institutions régionales et internationales. Les priorités sont la promotion du partage des bénéfices et l'amélioration de la gouvernance de l'eau et du foncier, du pouvoir de décision des exploitants, et de l'efficacité du conseil agricole.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face à l'accroissement démographique et à l'urbanisation croissante, au contexte mondial marqué par un renchérissement des prix des produits agricoles et les incertitudes du marché international, l'atteinte de l'autosuffisance en riz est une préoccupation majeure de l'Etat du Sénégal. Cependant, le secteur agricole sénégalais fait face à d'importants défis notamment ceux liés : « à l'accès aux facteurs de production ; au faible niveau de mise en valeur des aménagements ; à la forte dépendance aux cultures pluviales ; à la non disponibilité des semences de qualité ; à l'inadéquation de la politique foncière ; à l'absence d'intégration et de structuration des filières autour de chaînes de valeur ; à l'insuffisante prise en compte des résultats de la recherche ; aux difficultés d'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés » (SNDES, 2012). Ainsi les performances économiques notées au niveau de l'agriculture irriguée n'ont pas encore contribué à améliorer de façon notable les conditions de vie des populations malgré les investissements importants consentis par l'Etat du Sénégal pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance des infrastructures.

Dans le Bassin de l'Anambé, une recherche action conduite depuis 2012 par la Global Water Initiative (GWI), sur les conditions d'existence des exploitants familiaux autour des barrages de Niandouba/Confluent, et sur le conseil agricole, a révélé entre autres que:

- les pratiques de gestion foncière sont souvent non-conformes aux procédures formelles et certains producteurs dénotent même un manque d'équité dans leur application.
- le capital humain est un facteur limitant dans la conduite des opérations culturales sur le plateau du fait de la forte émigration des jeunes, du sous-équipement, de la qualité du sol et de la concomitance de certaines opérations culturales. Dans les aménagements, la limite est surtout liée à l'insuffisance de la formation et par conséquent la non maîtrise des itinéraires techniques.
- le manque de formation entraîne une faiblesse des organisations paysannes, même si un espoir renaît avec la restructuration des OP avec l'appui de l'ONG VECO.
- la mauvaise qualité des aménagements et des équipements agricoles exerce une influence négative sur les résultats des exploitations agricoles.
- le conseil agricole est identifié comme facteur important pour les moyens de vie des exploitants familiaux. Cependant ces derniers ne reçoivent pas des services suffisamment adaptés à leurs besoins pour optimiser leur utilisation des périmètres irrigués. Les lacunes identifiées incluent : les retards dans la prestation de services, les modèles de services de haut-en-bas, une reconnaissance insuffisante de la multifonctionnalité des petites exploitations agricoles, le manque de responsabilisation des agriculteurs et les faibles capacités des organisations paysannes.

Dans une perspective de trouver des solutions durables à ces défis identifiés, le Projet GWI a facilité l'élaboration d'un plan d'action sur le conseil agricole qui est le fruit d'une large concertation entre les acteurs du bassin, notamment les producteurs au sein des organisations faitières, la SODAGRI, l'institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), et les autres fournisseurs de services.

2. OBJECTIFS

Ce plan d'action représente des propositions des acteurs locaux pour une amélioration significative du service d'appui conseil considéré comme un facteur majeur pour l'amélioration des moyens d'existence des exploitants familiaux. Son objectif est de proposer les leviers sur lesquels les partenaires du bassin devraient s'appuyer pour une meilleure gouvernance du bassin et une amélioration de la production rizicole.

De manière spécifique, il s'agissait de développer une vision commune aux différentes parties prenantes à travers laquelle des axes d'intervention sont identifiés et déclinés en résultats puis en actions et activités.

3. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'élaboration de ce plan d'action repose sur les travaux du groupe de travail sous forme d'ateliers. Il s'agissait de trois (3) sessions du groupe de travail. Lors de ces sessions, les activités consistaient en des travaux de groupes séparés, un groupe avec les agents techniques, un autre groupe composé de producteurs. Ces sessions étaient organisées comme suit:

- **1ère session : formation du groupe de travail, formulation de la vision et identification des axes d'intervention pour une meilleure coordination du conseil agricole.**

Pour aboutir à cette vision, les participants ont été répartis en deux groupes. Chaque groupe a travaillé sur la vision du conseil agricole à laquelle il aspire pour le bassin, ensuite une plénière a permis de formuler une vision commune qui s'inspire des propositions de chaque groupe. Pour établir leur vision, les groupes ont réfléchi sur les questions à savoir : Comment devrait être le conseil agricole dans les années à venir ? Comment devrait-on travailler en tant qu'agence d'appui conseil, en tant que producteurs ? Quel modèle de conseil agricole idéal au niveau du périmètre ? Quels sont les solutions et les interventions qu'il faut pour améliorer la situation ?

■ **2ème session: priorisation et analyse des axes (justification et identification des objectifs et des résultats attendus pour chaque axes).**

Il s'agissait d'abord d'agencer les axes identifier selon les priorités des parties prenantes et pour chaque axe de répondre aux questions de savoir : Pourquoi ? Comment ? Avec qui ?

■ **3ème Session : pour approfondir l'analyse des axes et finaliser les fiches d'actions.**

Il s'agissait pour cette session de compléter et affiner le plan d'action. A la suite de cette dernière un atelier local de partage et de validation a été organisé avec la présence des autorités locales.

4. RÉSULTATS

4.1 Vision

Un conseil agricole ayant les moyens et les compétences techniques dans des domaines diversifiés, à la disposition des acteurs et qui travaille à leur autopromotion et leur autonomisation, dans le respect de l'équité du genre, de la bonne gouvernance et de la préservation de l'environnement.

4.2 Les axes d'intervention

1. Renforcement de capacités des acteurs ;
2. Communication, concertation et le plaidoyer ;
3. Planification/Suivi-évaluation/Moyens ;
4. Gestion des Ressources Naturelles (pour prendre en compte les aspects liés à la gestion de l'espace, les PAOS) ;
5. Bonne gouvernance (équité, genre, autopromotion, transparence, etc.) ;
6. Système de financement.

Ces axes sont analysés et déclinés en résultats et en actions dans les tableaux suivants.

AXE 1: RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Justifications de l'axe

- Faible niveau d'alphabétisation fonctionnelle des producteurs et des agents ;
- Appropriation insuffisante et faible mise en pratique des innovations technologiques ;
- Insuffisances dans la structuration et la professionnalisation des OP ;
- Faible capacité managériale des OP et mauvaise gestion des ressources financières ;
- rendements agricoles bas et variables ;
- diversification agricole peu développée ;
- insuffisance des capacités matérielles, humaines et commerciales.

Objectifs attendus

- Améliorer les compétences des acteurs ;
- Renforcer les moyens d'actions des acteurs ;
- Favoriser une bonne connaissance des rôles et responsabilités des acteurs.

AXE 1 : RENFORCEMENT DE CAPACITES ET FORMATION				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	BUDGET(FCA)
Les producteurs et les agents de conseil sont alphabétisés dans les langues locales	Redynamiser le CEFABA	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel didactique en place - Nombre de formations organisées - Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - SODAGRI - Rapport de formation 	3 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation fonctionnelle articulé autour des activités du CA	<ul style="list-style-type: none"> - Document de programme de formation en langues locales - Nombre de producteurs formés langues locales - Nombre de conseillers formés et qui parlent la langue locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes auprès des acteurs (Producteurs et SODAGRI) - Centre de formation - CFC de la SODAGRI - Rapport de formation 	20 000 000
	Mettre en place un programme post- alpha (développement de l'environnement lettré + mesures d'accompagnement).	<ul style="list-style-type: none"> - formation en langue locale - Support des cours et Manuels de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de suivi (Superviseur du centre) 	6 000 000
Responsables/participants : FEPROBA, SODAGRI, ANCAR, SODEFITEX (BAMTAARE)				
Risques/Hypothèses :				
<ul style="list-style-type: none"> - la non disponibilité des ressources financières - la bonne planification des sessions par rapport au calendrier d'activités - la bonne mobilisation des acteurs 				

<p>Les capacités techniques et de gestion des producteurs et des conseillers sont renforcées.</p>	<p><i>Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue (voyages d'études, visites d'échange, champs école paysan, programme de mise à niveau, etc.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - plan de formation - nombre d'agents formés - Support de cours - Nbre de voyages - Nombre champs écoles organisés - Nombre de sessions de mise à niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de formation/CFC - Rapports - SODAGRI - Enquêtes/entretien avec les conseillers agricoles 	<p>14 000 000</p>
<p>Les ressources matérielles et financières des acteurs sont améliorées.</p>	<p><i>Diversifier le partenariat/Plaidoyer auprès des décideurs pour l'investissement au sein du bassin</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires - Contrats /protocoles d'accord - Nombre de projet ficelés 	<ul style="list-style-type: none"> - OP - SODAGRI 	<p>3 000 000</p>
	<p><i>Mobiliser des ressources internes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montants des apports et cotisations/budget des OP - Nombre de programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - OP et FEPROBA, Unions, GIE 	
	<p><i>Redynamiser ou créer d'une caisse de proximité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet des adhérents - Existence et fonctionnement des comités sur le crédit - PV des réunions - Existence d'un siège - Agrément 	<ul style="list-style-type: none"> - OP (adhérents) - Caisse 	<p>15 000 000</p>
	<p><i>Restructurer le COGEMA</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un bureau fonctionnel de COGEMA - Existence d'un statut - Nombre de réunions organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV d'AG et de réunion 	<p>1 500 000</p>
	<p><i>Redynamiser les organisations faitières (ASELBA, Asso. Des semenciers)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Leur affiliation à la feproba - Budget des OP - Taux de recouvrement des cotisations 	<ul style="list-style-type: none"> - PV - Trésorerie de la feproba et des OP - Document de la Feproba 	<p>1 000 000</p>
	<p><i>Mettre un mécanisme d'appui à la commercialisation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes des OP de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Feproba et les OP 	<p>500 000</p>

	<i>(Mécanisme de mise en relation par les conseillers)</i>			
Responsables : SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, VECO, PAM, CNCAS				
Risques/Hypothèses : - Appropriation de la vision sur le conseil agricole par l'ensemble des acteurs - inexistence d'une bonne dynamique organisationnelle - les aspects juridiques et institutionnels peuvent constituer des freins (antécédent)				
Le taux d'encadrement est rehaussé	Augmenter le nombre d'agents de conseil et les outillés (en tenant du profil idéal de CA)	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio par conseiller - Nombre de conseillers recrutés - Le nombre de visites et de CEP - Une augmentation qualitative de l'offre - Le niveau de satisfaction des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des conseillers - Tournées au sein des Unions - Enquêtes sur la qualité de l'offre de conseil - Enquêtes auprès des unions et des producteurs 	8 000 000
	Elaborer et vulgariser un manuel sur le conseil agricole (et revisiter le système d'appui conseil)	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur les approches de conseil agricole sur la riziculture irriguée 	<ul style="list-style-type: none"> - SODAGRI 	2 500 000
	Mettre en place des relais paysans au niveau des villages	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de relais recrutés 	<ul style="list-style-type: none"> - OP - Villages - SODAGRI 	2 000 000
Responsables: SODAGRI, ANCAR, FEPROBA, GWI, FAO/VECO, SODEFITEX, PPDC				
Risques/Hypothèses : - augmentation des ressources allouées à l'encadrement au niveau de la SODAGRI - une bonne maîtrise et un large partage du nouveau système de conseil				
L'autonomisation des OP est favorisée	Elaborer un programme de renforcement de capacités des OP	<ul style="list-style-type: none"> - 1 document de programme de formation des OP - Les rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - SODAGRI - OP 	5 000 000

		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le nombre de producteurs et de leader d'OP formés</i> - <i>Les attestations</i> 		
	Mettre en place des outils de suivi des OP basées sur la GAR	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Supports sur la GAR</i> - <i>Nbre de formation organisée sur les outils GAR</i> - <i>Nbre paysans formée</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapport d'activités des OP</i> - <i>Rapport de formation</i> - <i>Feuille de présence</i> - <i>Enquête auprès des OP</i> 	<i>3 000 000</i>
Responsables/participants : <i>SODAGRI, FEPROBA, VECO/FAO, ANCAR, PPDC</i>				
Risques/Hypothèses :				
<ul style="list-style-type: none"> - <i>des relais bien formés et motivés</i> - <i>disponibilité de matériel de travail adéquat</i> 				

AXE 2: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Justifications de l'axe

- Le système de production est basé sur les ressources naturelles ;
- Les exploitations agricoles dépendent fortement des ressources naturelles ;
- Des risques importants de dégradation des RN (feux de brousse, coupe abusives, mauvaises pratiques culturales) existent ;
- Faible prise de conscience et difficultés dans l'organisation et l'occupation de l'espace (extension des habitations, divagation, etc.) ;
- Faible prise en charge de la dimension changement climatique.

Objectifs attendus

- Amener les acteurs à être conscients de la nécessité de conserver les ressources naturelles ;
- Promouvoir des pratiques durables de gestion des ressources naturelles.

AXE 2 : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	BUDGET
Un programme d'éducation environnementale est élaboré et mis en œuvre	Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de mobilisation des acteurs sur la GRN	<ul style="list-style-type: none"> - Document de programme d'éducation environnemental - Liste de présence aux rencontres - PV des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux et forêts - OP - SODAGRI 	500 000
	Organisation et Structuration des acteurs : mise en place de comités et de commissions sur la GRN	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commissions créées - Nombre de comités de surveillance - Superficies reboisées - Nombre de pare-feux installés - Nombre de parcours de bétails délimités 	<ul style="list-style-type: none"> - OP - Services techniques - Villages 	3 000 000
Responsables/participants: SODAGRI, IREF, FEPROBA, UICN, ISRA, ANCAR, Collectivités locales, AVSF, ASELBA, Service élevage				
Risques/Hypothèse : <ul style="list-style-type: none"> - manque de suivi de la mise en œuvre du programme d'éducation environnemental - disponibilité des ressources financières et humaines 				
Les outils de gestion des ressources naturelles sont opérationnels (POAS, CDIA, etc.)	Elaborer et adopter des outils de gestion adaptés à la réalité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils créés et mise en œuvre - Le nombre de conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Rapports - Liste des outils - services techniques 	3 000 000

	information, vulgarisation et formation sur les outils de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de formations organisées - Supports de formations 	<ul style="list-style-type: none"> - OP - Collectivités locales - PV et rapports - Services techniques 	5 000 000
	Suivre la mise en œuvre des outils de gouvernance et mesures correctives	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapport - Nombre d'ateliers villageois organisés 		2 500 000
	Capitaliser et partager des bonnes pratiques de GRN	<ul style="list-style-type: none"> - Document de capitalisation - Ateliers de capitalisation et de partage des bonnes pratiques de GRN - Intégration des approches de GRN et des principes de durabilité dans les approches de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et PV d'atelier - Rapport et programmes des conseillers 	5 000 000
Responsables/participants : Autorités administratives, SODAGRI, IREF, FEPROBA, UICN, ISRA, ANCAR, Collectivités locales, AVSF, ASELBA, Service élevage, ARD, AFD				
Risques/Hypothèses				
<ul style="list-style-type: none"> - mauvais aménagement de l'espace - les outils de gestion sont appropriés par les acteurs et considérés comme des documents de référence par les autorités locales 				

AXE 3: BONNE GOUVERNANCE

Justifications de l'axe

- Nécessité de responsabilisation des OP et des collectivités locales ;
- Nécessité de la prise en compte de la dimension genre ;
- Exigence de la bonne gouvernance par les acteurs ;
- Besoin d'élargir le réseau des partenaires.

Objectifs attendus

- Instaurer un climat de confiance entre les acteurs du bassin ;
- Renforcer la gestion participative ;
- Rendre crédible les OP et les producteurs ;
- Améliorer la mobilisation des ressources financières locales.

AXE 3: BONNE GOUVERNANCE (EQUITE, GENRE, AUTOPROMOTION, TRANSPARENCE)				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Budget indicatif
La confiance entre les acteurs est maintenue	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tenir des réunions périodiques de concertation entre les acteurs</i> - <i>Organiser des CLD</i> - <i>institutionnaliser des réunions de bilan</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nbre de réunions tenues</i> - <i>Nbre de CLD organisés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>PV de réunions</i> - <i>Compte rendu CLD</i> 	1 500 000
Responsables/Participants : Autorités administratives, FEPROBA, Collectivités locales, ANCAR, SODAGRI, Société Civile, autres partenaires				
Risques/Hypothèses :				
<ul style="list-style-type: none"> - <i>non respect des engagements par les différents acteurs</i> - <i>existence d'un mécanisme de concertation prenant en compte les acteurs à la base</i> 				
La cohésion, la mobilisation et l'inclusion sociales sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Institutionnaliser des journées de mobilisation sociale et d'intégration intercommunautaire sur des thèmes d'actualité</i> - <i>Institutionnaliser des journées de moisson (récompense des meilleurs producteurs)</i> - <i>Adapter et diffuser des mécanismes de solidarité et d'entraide dans du travail agricole : tontine, « santaané », caisse de solidarité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de manifestations tenues - Nbre de mécanismes adoptés - Nbre de journées de mobilisation - Nbre AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports de communication - Rapports d'enquêtes 	10 000 000

	- <i>Développer des AGR spécifiques aux personnes vivant avec handicap, aux jeunes et aux femmes</i>			
Responsables/participants : Autorités administratives, CL, WV, SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, VECO/FAO, ISRA, OCB, GPF, CADL, Radios Communautaires, Clubs d'écoute, ADEC				
Risques/Hypothèses :				
- Déficit de communication				
Le leadership local est développé	- <i>Encourager la redevabilité au sein des OP</i>	- Nbre de réunions bilan	- PV, rapports d'enquêtes	1 500 000
	<i>Elaborer et mettre en œuvre un programme de promotion du leadership féminin</i>	- Document de projet - Rapport du projet	- SODAGRI - GPF - FEPROBA	1 000 000
Responsables/participants : SODAGRI, FEPROBA, VECO/FAO, ANCAR, ARD, CADL				
Risques/Hypothèses				
- Une bonne capacitation des femmes - Associer les chefs de famille et les chefs religieux à la promotion de la femme				
La démocratie au sein des OP est améliorée	- <i>Institutionnaliser les AG et les réunions statutaires des OP</i>	- Nombre de réunion au sein des Union et de la FEPROBA	- PV	-
	- <i>Institutionnaliser des réunions de partage à la base</i>	- Nombre de participants et leur diversité - Nombre de réunion de partage	-	2 000 000

	- <i>Institutionnaliser la représentation des jeunes et des femmes dans les instances de décisions</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de jeunes et de femmes présents dans les instances de décisions - Participation active aux décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - PV et Rapports - Enquêtes 	1 000 000
	- <i>Créer un comité de veille pour s'assurer du respect des textes et procédures au sein des organisations</i>			
Responsables/Participants : Autorités administratives, CL, FEPROBA, SODAGRI, ANCAR, CADL, Société Civile				
Risques/Hypothèses :				
- Le respect des textes et leur appropriation de la part des membres et des leaders d'OP				

AXE 4: CONCERTATION, COMMUNICATION ET PLAIDOYER

Justifications de l'axe

- Les rôles et responsabilités entre acteurs ne sont pas bien définis ou bien connus ;
- Déficit de communication entre les acteurs ;
- Absence d'un cadre de dialogue et de concertation ;
- Non formalisation des relations de partenariat entre les acteurs ;
- Faiblesse du dispositif de plaidoyer.

Objectifs attendus

- Mettre en place des cadres de concertation, de communication et de plaidoyer entre acteurs du développement et décideurs.

AXE 4 : CONCERTATION-COMMUNICATION ET PLAIDOYER				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Budget indicatif
Des cadres de dialogue sont créés ou redynamisés et formalisés au niveau départemental et les relations de partenariat entre les acteurs sont formalisées	- Mettre en place un cadre de dialogue et de concertation sur le CA	- <i>Un cadre de concertation et coopération est mis en place et fonctionnel</i>	- <i>P V</i>	5 000 000
	- Redynamiser les cadres de dialogue	- <i>Nombre cadre redynamisés</i>	- <i>Rapports périodiques</i>	
	- Exécuter des conventions et protocoles de partenariat	- <i>Taux d'exécution des protocoles et conventions</i>	- <i>Rapports périodiques</i>	
Responsables/Participants : <i>Autorités Administratives, SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, CL, Radios, Communautaires, CADL, SODEFITEX, WV</i>				
Risques/Hypothèses :				
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un bon ancrage institutionnel et la pérennisation du financement des activités</i> - <i>Respect des engagements des partenaires</i> 				
Des campagnes de plaidoyer sont régulièrement organisées	- Organiser des fora avec la participation des populations et des décideurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de thèmes - Nbre de participants - Nbre de décideurs - Nombre de fora 	- Supports de communication	6 000 000
	- Encourager la participation des OP aux événements nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre rencontres auxquelles les OP ont participé - Le leadership des membres d'OP et le réseautage - Les partenariats noués 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de participation - Feproba 	3 000 000

Responsables/Participants : <i>Autorités Administratives, SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, CL, Radios Communautaires, CADL, SODEFITEX, WV, ONG (FODE, ADECK, ADESC, ADEC, 7A MAAREWE)</i>	
Risques/Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> - la non disponibilité des moyens financiers pour l'organisation et la participation des acteurs aux rencontres - une bonne capacité de mobilisation des acteurs et l'accès à l'information 	

AXE 5: PLANIFICATION SUIVI-EVALUATION

Justifications de l'axe

- Nécessité de définir et de respecter le calendrier agricole ;
- Encourager une gestion axée sur les résultats ;
- Harmonisation des interventions ;
- Besoin d'une Redevabilité vis-à-vis des tiers ;
- Besoins de capitalisation des expériences ;
- L'importance de pouvoir évaluer les performances de tous les acteurs.

Objectifs attendus

- Mettre en place un système de planification et de suivi –évaluation performant et participatif ;
- élaborer un plan de campagne concerté entre acteurs ;
- adapter les activités et les moyens ;
- identifier les contraintes.

AXE 5 : PLANIFICATION-SUIVI-EVALUATION				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Budget indicatif
Les performances des acteurs sont améliorées et les actions sont pérennisées	- Institutionnaliser des ateliers de planification et de validation du PTA	- Nombre de réunions - Nombre de participants	- Rapports/PV - PTA adopté	5 000 000
	- Elaborer des outils de suivi évaluation	- Manuel sur le suivi	- FEPROBRA - SODAGRI (Resp. OP)	1 500 000
	- Organiser des ateliers de formation sur les outils	o Nombre de participant Maitrise des outils de la part des acteurs notamment des OP	- Rapports et PV	2 500 000
	- Elaborer et mettre en œuvre d'un programme annuel d'appui conseil	- Document du programme annuel d'appui conseil - Calendrier de suivi des exploitations	- SODAGRI - Rapports et PV	4 000 000
Responsables/Participants : SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, SODEFITEX, CADL, SDDR, ISRA, CL,ARD				
Risques/Hypothèses : - la non disponibilité des moyens financiers et logistiques pour l'organisation et la participation aux ateliers - une planification et un suivi-évaluation participatifs				
Les moyens sont rationalisés	- Mutualiser des moyens d'action	- Engagements des partenaires - Moyens et ressources mobilisés	- PTA adopté - Rapports	-
	- Harmoniser les interventions	- Réunions et interactions entre les différents intervenants	- PV et rapport - SODAGRI	1 500 000

Responsables/Participants : SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, SODEFITEX, CADL, SDDR, ISRA, CL, ARD, UICN, VECO,FAO, UE,				
Risques/Hypothèses : - Enjeux du positionnement institutionnel/conflict de calendrier entre acteurs - le Plan d'action sert de cadre de référence pour toutes les institutions				
Un plan de campagne est mis en place et évalué de manière concertée	- <i>Institutionnaliser les ateliers de planification et d'évaluation des campagnes</i>	- Nombre de réunion de planification (1 par campagne) - Nombre de réunion de mi-campagne	- PV et rapports	4 000 000
Responsables : SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, CNCAS, CADL, SEDAB				
Risques/Hypothèses : - Alléger les procédures administratives et financières pour le respect du calendrier cultural				

AXE 6: SYSTEME DE FINANCEMENT

Justifications de l'axe

- Faible accès au financement par les producteurs ;
- Financement non adapté au cycle de production ;
- Insuffisance des capacités d'autofinancement des producteurs.

Objectifs attendus

- Mettre en place un système de financement fonctionnel, diversifié et adapté aux filières ;
- Renforcer les structures d'accompagnement des producteurs pour l'utilisation et le remboursement du crédit.

AXE 6 : SYSTEME DE FINANCEMENT				
Résultats	Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Budget indicatif
un système de financement diversifié et adapté aux besoins des acteurs est disponible.	<i>Diagnostiquer les besoins de financement (Identification participative des besoins de financements des acteurs)</i>	- Un document de diagnostic - Support	- OP - PV des réunions - Services techniques	1 000 000
	<i>Organiser un forum (cadre d'échange) sur le financement des activités (Insérer le financement dans les activités du cadre de concertation)</i>	- Rapport des forums - Nombre de partenaires (listes)	- Services techniques - OP	2 000 000
	<i>Créer une caisse de proximité (cf. renforcement de capacités)</i>	-		5 000 000
Responsables/Participants : <i>Autorités Administratives, CNCAS, le Système Financier Décentralisé, SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, CADL,</i>				
Risques/Hypothèse : - <i>favoriser la culture de remboursement du crédit</i>				
Un système d'information, d'octroi, de suivi et de recouvrement du crédit est mis en place.	<i>Mettre en place un comité de crédit</i>	- Nombre de membres - PV -		500 000
	<i>Elaborer des outils de gestion administrative et comptable du crédit</i>	- Manuel de procédure - Rapport de crédits - Documents comptables	- Op - Structures d'encadrement	1 000 000

Responsables/Participants : <i>Autorités Administratives, CNCAS, le Système Financier Décentralisé, SODAGRI, FEPROBA, ANCAR, CADL</i>	
Risques/Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place tardive du crédit - la non transparence dans l'utilisation du crédit au sein de l'OP - la non maîtrise des facteurs de production (gestion de l'eau, semences, attaques ou maladies, matériel agricole, etc.) dans le bassin de l'Anambé 	

ANNEXE 1: TDR DU GROUPE DE TRAVAIL

Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'action sur le conseil agricole dans le bassin de l'Anambé

Justifications

La Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest est un projet de recherche-action, financé par la fondation Howard G. Buffett. Elle intervient sur trois grands barrages en Afrique de l'ouest (Bagré – Burkina Faso, Selingué – Mali et Niandouba / Confluent – Sénégal). Son objectif est d'identifier et d'aider à lever les contraintes à l'utilisation efficace et équitable de l'eau, pour permettre permettant aux agriculteurs d'améliorer leur sécurité alimentaire et leur résilience au changement climatique par une production agricole performante et durable.

Dans le cadre de l'objectif stratégique 2 « une meilleure compréhension et un appui à l'innovation conduit par les petits producteurs pour une intensification durable de l'agriculture dans les périmètres irrigués autour des barrages », la GWI identifie les contraintes et opportunités des petits exploitants du bassin pour ensuite les accompagner à la mise en place d'un système de gouvernance efficace et participatif.

C'est ainsi qu'une étude sur « *Etat des lieux du conseil agricole dans les périmètres aménagés* » a été réalisée dans les trois barrages Bagre (Burkina Faso), Selingué (Mali), Niandouba / Confluent (Sénégal) pour comprendre les contraintes et les défis liés au conseil agricole, mais aussi comprendre comment articuler l'offre de service à la demande des producteurs et répondre aux attentes des producteurs.

Cette recherche action a montré dans les trois (3) pays qu'il y avait une absence de vision commune sur une prestation de services, mais aussi une absence de systèmes et d'espaces de communication et d'interaction entre les fournisseurs de services et les utilisateurs. De plus, on constate un écart entre l'offre de services de conseil et la demande/attentes des différents types d'agriculteurs.

Ainsi, cette recherche préconise une synergie des actions et des moyens d'intervention, à travers la mise en place et l'animation d'un cadre de dialogue entre les acteurs du bassin de l'Anambé intégrant les organisations de producteurs et les collectivités locales pour une meilleure planification des activités d'appui-conseil.

Ainsi la GWI pour son plan de travail 2015, propose l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action à partir des propositions des différentes parties prenantes intervenant dans le bassin de l'Anambé, notamment la SODAGRI et la FEPROBA, avec les contribution des autres structures d'encadrement telles que la SODEFITEX, l'ANCAR et l'ISRA.

Pour ce faire, il est prévu la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir sur un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de service du conseil agricole au niveau du périmètre aménagé de l'Anambé.

Missions et objectifs du groupe de travail

La mission de ce groupe de travail est de réfléchir et développer un plan d'action qui aidera à passer de la situation actuelle marquée par une inadéquation entre l'offre et la demande vers la situation souhaitée avec une vision commune qui sera définie par les parties prenantes..

Il s'agira donc :

- de développer une vision commune sur quel modèle de conseil ; agricole idéal pour le bassin de l'Anambé ;
- de définir les priorités d'actions pour un conseil agricole qui répond aux attentes des acteurs ;
- d'élaborer des fiches d'actions ;
- Appuyer la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action.

Composition du groupe de travail

Le groupe de travail est composé de 13 membres organisés comme suit :

- trois (03) représentants de la SODAGRI ;
- cinq (05) représentants des UNION/FEPROBA chargés de représenter les producteurs du bassin ;
- une (01) représentante des GPF ;
- un (1) représentant du Groupement Producteur de coton (GPC) ;
- un (1) représentant de l'association des éleveurs du bassin de l'Anambé (ASELBA);
- les structures d'encadrement notamment, la SODEFITEX, l'ANCAR, le SDDR et l'ISRA seront invitées pour appuyer les réflexions et partager leurs points de vue et leurs expériences.

FONCTIONNEMENT

Les travaux du groupe seront facilités la GWI qui appuiera les réflexions. La FEPROBA assurera le secrétariat du groupe pour faciliter l'interaction et l'implication des producteurs.

Il s'agira de l'organisation de quatre (4) ateliers :

- une première rencontre pour valider le plan de travail et réfléchir sur une vision pour le conseil agricole dans le bassin. Il s'agira aussi de réfléchir et proposer des axes d'intervention prioritaires ;
- Une session pour discuter sur les outils et les actions prioritaires. C'est-à-dire réfléchir sur les mécanismes de dialogue et de coopération entre les acteurs du bassin ;
- Deux sessions d'élaboration des fiches d'action ;
- Par la suite l'organisation d'un forum local pour partager et valider les résultats des travaux du groupe ;
- A la fin du processus, le GWI élaborera un document de capitalisation pour tirer les leçons du processus, mais également, elle formulera des messages à l'attention des décideurs en vue du plaidoyer pour la prise en compte des questions du conseil agricole dans les investissements au niveau des périmètres aménagés ;